

Fiche N.° **CG/502 A**
Edition révisée en **Novembre 2012**
Version **FR-03**

NICOZEA

Page 1 sur 10

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1. Identification de la préparation : NICOZEA (Dispersion dans l'huile OD)

1.2. Utilisation de la préparation : Agriculture - herbicide

1.3. Identification de la société / entreprise:

SAPEC Agro, S.A.
Herdade das Praias, Apartado 11 - E.C. Bonfim
2901-852 Setúbal, Portugal

Tél. : 00 351 265 710 100

Fax : 00 351 265 710 105

e-mail: agroseguranca@agro.sapec.pt

1.4. Téléphone d'appel d'urgence : appeler le 15, le 18 ou le 112 ou bien l'un des centres antipoison ci-dessous :

Angers : 02 41 48 21 21

Bordeaux : 05 56 96 40 80

Lille : 0 825 812 822

Lyon : 04 72 11 69 11

Marseille : 04 91 75 25 25

Nancy : 03 83 32 36 36

Paris : 01 40 05 48 48

Rennes : 02 99 59 22 22

Strasbourg : 03 88 37 37 37

Toulouse : 05 61 77 74 47

<http://www.centres-antipoison.net/>

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'attitude, N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

2. IDENTIFICATION DES DANGERS (➤)

2.1. Classification de la préparation :

D'après la classification issue de la Directive 1999/45/CE : N ; R51/53

Risques physico-chimique : ----

Risques pour l'homme : ----

Danger pour l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Eléments d'étiquetage

D'après la Directive 1999/45/EC

Symbole(s)
et
indication(s)
de Danger



N: Dangereux pour l'environnement

Page 1 sur 10

NICOZEA

Fiche N.° **CG/502 A**
 Edition révisée en **Novembre 2012**
 Version **FR-03**

Page 2 sur 10

Phrases R : **R50/53** - Très Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S : **S60** - Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de donnée de sécurité.

2.3. Autres dangers : ---

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS (➤)

(*) Substance active pour une utilisation dans des produits phytopharmaceutiques exclusivement, considérée comme

Identification de la substance			% (p/p)	Classification de la substance		N° Enregistrement REACH
Nom	N° CAS	N° CE		D'après la Directive 67/548/CEE	D'après le règlement N° 1272/2008	
Nicosulfuron (C ₁₅ H ₁₈ N ₆ O ₆ S)	111991-09-4	-----	= 4	N, R50/53	Toxicité aigüe aquatique 1: H400; Toxicité aquatique Chronique 1: H410	(*)

étant enregistrée (article 15 (1) du règlement 1907/2006)

Note: pour obtenir le texte complet des phrases R et des mentions de danger, se référer à la section 16.

4. PREMIERS SECOURS (➤)

4.1. Description des mesures de premiers secours :

Inhalation : en cas d'inhalation accidentelle, amener la victime à l'air libre. Contrôle de la respiration et si nécessaire, prévoir l'oxygénothérapie. Consulter un médecin si les symptômes persistent ou se développent.

Contact avec la peau : En cas de contact avec la peau enlever les vêtements souillés. Laver les parties concernées immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon pendant 15 à 20 minutes. Si l'irritation persiste consulter un médecin.

Contact avec les yeux : en cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau claire y compris sous les paupières pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Ingestion : en cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau uniquement si la victime est consciente. Contacter immédiatement un médecin si les symptômes se développent. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne jamais faire vomir sauf avis contraire du médecin ou du centre anti-poison.

Conseils généraux: Ne jamais laisser la victime seule. Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez les secours (15), le service médical ou le centre anti-poison.

Page 2 sur 10

Fiche N.° **CG/502 A**
Edition révisée en **Novembre 2012**
Version **FR-03**

NICOZEA

Page 3 sur 10

4.2. Les symptômes les plus graves et leurs effets : (associé à la matière active) : (Nicosulfuron)

-**Ingestion**- troubles gastro-intestinaux : nausées, vomissements, diarrhée et douleurs abdominales ; brûlure de la bouche, du pharynx et de la muqueuse abdominale. Salivation, ; fièvre ; maux de tête ; convulsions ; prostration ; méthémoglobinémie;
-**Inhalation**- problèmes respiratoires, toux, dyspnée, irritation des voies respiratoires supérieures.
-**Contact**- irritation des yeux, de la peau et des muqueuses ; larmolement des yeux ; conjonctivite ; dermatite.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et des traitements particuliers nécessaires:

Fournir des soins d'accompagnement et un traitement symptomatique. En cas d'ingestion faire vomir ou effectuer un lavement gastrique, dans le cas où la victime est consciente ; administrer du charbon actif ou une solution saline laxative (type : sodium ou sulfate de magnésium ou bien un produit similaire). En cas de méthémoglobinémie, administrer du bleu de méthylène. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyen d'extinction :

Moyen d'extinction préconisés : poudre chimique sèche, dioxyde de carbone (CO₂), brouillard d'eau.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser : eau sous forme de jet.

5.2. Danger particulier résultant de l'exposition : lors d'un incendie, des gaz irritants et potentiellement toxiques peuvent être générés par décomposition thermique ou de combustion (oxydes de carbone, d'azote et de soufre).

5.3. Conseils au personnel préposé à la lutte contre le feu :

Mesures de lutte contre l'incendie : procéder à l'évacuation complète des locaux concernés.

Combattez le feu depuis une zone protégée. En fonction de la localisation du feu, il est souvent préférable de ne pas utiliser d'eau pour éviter le risque de contamination de l'environnement. Si cela n'est pas possible, pulvérisez de l'eau avec précaution. Refroidir les citernes/fûts exposés au feu à l'aide d'eau pulvérisée. Prenez les mesures adéquates afin de prévenir une contamination de l'environnement. Si possible recueillir l'eau d'incendie et la stocker pour la traiter ultérieurement.

Équipement de Protection spéciaux pour le personnel au contact du feu : utiliser un appareil respiratoire portable individuel et porter une tenue de protection complète et adaptée.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions Individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Page 3 sur 10

NICOZEA

Fiche N.° **CG/502 A**
Edition révisée en **Novembre 2012**
Version **FR-03**

Page 4 sur 10

Pour le personnel non impliqué dans la mise en place des mesures d'urgence : éviter de toucher ou d'inhaler du produit.

Pour le personnel impliqué dans la mise en place des mesures d'urgence : Isoler la zone contaminée et interdire son accès aux personnes non nécessaires. Utiliser un vêtement de protection approprié, des gants et un masque de protection des yeux / du visage pour filtrer les vapeurs. Eliminer toute les matières combustibles susceptibles de s'enflammer. Ventiler un local contaminé confiné avant d'y pénétrer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement : ne pas disperser la pollution et ne pas rejeter les eaux souillées dans l'environnement, ne pas rejeter les résidus à l'égout, dans les eaux de surfaces ou dans les cours d'eau. Endiguer le produit répandu si cette opération ne présente pas de risques. Si le produit a contaminé les plans d'eau, le sol ou la végétation, avertir les autorités locales compétentes.

6.3. Méthodes et matériel pour le stockage et le nettoyage : endiguer le produit répandu, et le collecter à l'aide d'un matériau absorbant non combustible (argiles, kieselgur, vermiculite) en évitant de produire de la poussière et le déposer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales ou nationales en vigueur. Eviter d'utiliser de l'eau pour le nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions pendant la manipulation: utiliser les vêtements de protection appropriés pour éviter tout contact direct avec le produit ou son inhalation. Manipuler dans des zones bien ventilées, équipées si possible d'un rince œil et d'une douche. Éliminer le plus possible les sources possibles d'incendies dans la zone de manipulation et de stockage. Il est nécessaire d'avoir une bonne hygiène personnelle. Ne pas fumer, manger ou boire pendant la manipulation du produit. Après la manipulation, enlever les vêtements contaminés et se laver les mains soigneusement avec de l'eau et du savon neutre. Garder les équipements de protection individuelle et les vêtements contaminés bien séparés des autres vêtements et les laver à part. Ne manipuler des produits dont l'emballage a été endommagé qu'avec des vêtements de protection adéquate. Conserver le récipient bien fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

7.2. Bonnes conditions de stockage, incluant toutes incompatibilités : conserver uniquement dans le contenant original, bien fermé et étiqueté. Stocker les récipients à l'abri du gel et de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de portée des enfants et du public. Stocker à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas entreposer près de sources de flammes et de chaleur. Prévoir dans les zones de stockage des mesures pour la lutte contre l'incendie et des précautions contre les décharges électrostatiques.

Stabilité au stockage: conserver entre 0°C et 35°C.

7.3. Utilisations particulières: voir les informations transmises par le fabricant sur l'étiquette du produit.

NICOZEA

Fiche N.° **CG/502 A**
Edition révisée en **Novembre 2012**
Version **FR-03**

Page 5 sur 10

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeurs limites d'expositions (nicosulfuron) : DJA : 2 mg/kg de poids corporel et par jour -
Seuil d'Exposition Admissible AOEL : 0,8 mg/ kg de poids corporel et par jour -

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures techniques appropriées: ventilation nécessaire (naturelle ou mécanique). Contrôle des sources d'ignition, prendre des mesures préventives de lutte contre l'incendie, mettre des douches à disposition ; dans les aires de manutention confinées prévoir des rince-œil.

Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle:

Protection des yeux : utiliser des masques ou des lunettes de sécurité qui assurent la protection complète des yeux.

Protection de la peau et du corps : porter des tabliers ou d'autres vêtements de protection résistant aux produits chimiques, des gants en nitrile et des bottes adaptées.

Protection respiratoire : un équipement respiratoire homologué avec un filtre A2P3 est souhaitable

Protection des mains : porter des gants résistants aux produits chimiques (en caoutchouc nitrile). Les gants doivent être conformes aux normes appropriées, changés lorsqu'ils sont suspectés d'être percés, endommagés ou lorsque leur durée de vie est dépassée.

Dangers thermiques : non applicable

Mesures de protection de l'environnement : éviter les déversements. Garder le produit dans de bonnes conditions de stockage. Garder les contenants fermés.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations générales et propriétés chimiques :

État physique :	visqueux liquide
Couleur :	blanc à beige
Odeur :	---
pH (1% dans l'eau):	4.3
Point de fusion/congélation:	NA
Point d'ébullition :	120°C
Point éclair :	> 200°C
Taux d'évaporation:	NA
Inflammabilité :	non inflammable
Limites sup./inf. d'inflammabilité ou explosibilité :	Non applicable
Pression de vapeur:	NA
Densité de vapeur:	NA
Densité relative :	0,937 g/cm ³
Solubilité:	NA
Coefficient de partage	

Page 5 sur 10

NICOZEA

Fiche N.° **CG/502 A**
Edition révisée en **Novembre 2012**
Version **FR-03**

Page 6 sur 10

n-octanol/eau (log p) : NA
Température
d'auto-ignition : NA
Température de
décomposition thermique : NA
Viscosité: 360 cP
Propriétés explosibles: NA
Propriétés oxydantes: NA

9.2. Autres informations

Miscibilité : NA
Solubilité dans l'huile : NA
Conductivité : NA
Groupe Gaz : non applicable

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité : pas d'information disponible

10.2. Stabilité chimique : stable dans les conditions normales d'utilisation

10.3. Possibilité de réactions dangereuses : peut réagir avec des agents fortement oxydants.

10.4. Conditions à éviter : ne pas stocker dans des conditions trop humides ou trop chaudes et près de sources de chaleur ou de toute source d'ignition. Garder éloigné des aliments, des boissons et des points d'eau.

10.5. Matériaux incompatibles : agents fortement oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Sa décomposition à hautes températures ou sa combustion peuvent générer des gaz irritants et toxiques (oxydes d'azote de carbone, d'azote et oxydes de soufre).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (➤)

11.1. Information sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë (Nicosulfuron) :

Toxicité aiguë par voie orale : DL₅₀ rats > 5000 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL₅₀ rats > 2000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation : CL₅₀ (4h) rats 5,47 mg/l d'air
Irritation de la peau : non irritant
Irritation/atteinte des yeux : très faiblement irritant
Sensibilisation respiratoire : pas d'information disponible
Sensibilisation de la peau (Porc) : faible effet sensibilisant

Page 6 sur 10

NICOZEA

Fiche N.° **CG/502 A**
Edition révisée en **Novembre 2012**
Version **FR-03**

Page 7 sur 10

Toxicité chronique (Nicosulfuron) :
Toxicité des doses répétées : non démontré
Effets cancérogènes : non cancérigène
Effets sur la reproduction: pas d'effet toxique
Effets mutagènes: non mutagène

Voies d'exposition probables: Contact avec la peau, les yeux, ingestion et inhalation.
Les symptômes et les effets: Voir le paragraphe 4.2.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES (➤)

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë (Nicosulfuron) :

Toxicité aiguë pour les poissons : (Truite arc-en-ciel) CL₅₀ (96 h) 65,7 mg/l
Toxicité pour les invertébrés aquatiques : (*Daphnia magna*) CE₅₀ (48 h) 90 mg/l
Toxicité pour les algues : (*Anabaena flos-acquae*) CE₅₀ (72h) 7,8 mg/l
Toxicité orale pour les oiseaux : (Colin de virginie et canard mallard) DL₅₀ > 2000 mg/kg
Toxicité pour les plantes aquatiques : (*Lemna gibba*) CE₅₀ (7 J) 0,0017 mg :l
Toxicité orale pour les abeilles : DL₅₀ NA
Toxicité par contact pour les abeilles : DL₅₀ 76 µg/abeille

Toxicité chronique (Nicosulfuron) :

Toxicité chronique poissons NOEC (21j): 10 mg/l (Truite arc-en-ciel)
Toxicités chroniques invertébrées aquatiques NOEC (21j) : 5,2 mg/l (*Daphnia magna*)
Toxicité chronique algues NOEC : NA

12.2. Persistance et dégradabilité (Nicosulfuron) : Non persistant. Biodégradation est importante pour le nicosulfuron. DT₅₀ (typique) : 26 j ;DT50 (lab) :16.4 j ; DT50(Champs) : 19.3 j.

12.3. Potentiel de bio-accumulation (Nicosulfuron) : potentiel de bioaccumulation faible

12.4. Mobilité dans le sol (Nicosulfuron) : très mobile à extrêmement mobile

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB évaluation: NA.

12.6. Autres effets nocifs: NA.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION (➤)

13.1. Méthodes d'élimination des déchets:

Déchets : faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Eviter l'exposition du personnel.

NICOZEA

Fiche N.° **CG/502 A**
Edition révisée en **Novembre 2012**
Version **FR-03**

Page 8 sur 10

Élimination des bidons: les bidons vides doivent être rincés trois fois et l'eau de rinçage doit être reversée dans la cuve du pulvérisateur. Éliminer les emballages vides via la filière de collecte ADIVALOR. Le réemploi des emballages est interdit.

Manipulation: Les bidons doivent être fermés et étiquetés. Éviter le contact direct avec la peau. Ne pas contaminer les cours d'eau, les étangs, les fossés ou les égouts avec le produit ou les contenants souillés.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (➤)

14.1. Numéro ONU: UN 3082

14.2. Nom d'expédition ONU:

Transport par route - ADR 2011/RID: 3082 ; MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A (contient : Nicosulfuron) ; 9 ; III ; (E).

Transport maritime - IMDG 2004: UN 3082 ; ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains: Nicosulfuron); 9; III.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9

14.4. Groupe d'emballage: III

14.5. Dangers pour l'environnement:

ADR 2011/RID: Non dangereux pour l'environnement.

IMDG 2004: Le produit n'est pas un polluant marin.

14.6. Précautions spéciales pour les opérateurs: non applicable

14.7. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le Code IBC: Non applicable (le produit n'est pas transporté en vrac).

Note : exemption à l'ADR des quantités limitées : les regroupements de colis dont le poids total ne dépasse pas 30 kg sont exonérés à condition que chaque colis individuel ne dépasse pas 5 lt.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations relatives à la sécurité, la santé et l'environnement /législation spécifique pour les mélanges:

Catégorie Seveso: 9i.

15.2. Evaluation relative à sécurité au niveau chimique: l'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour la préparation.

15-3. Autres prescriptions :

Sp1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.].

Spe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé par rapport aux points d'eau.

Spe3 : Pour protéger les arthropodes non cibles et les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5m par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée : 6 heures.

Fiche N.° **CG/502 A**
Edition révisée en **Novembre 2012**
Version **FR-03**

NICOZEA

Page 9 sur 10

16. AUTRES INFORMATIONS

Révision du contenu : les paragraphes / sous paragraphes suivis d'un (➤) ont été modifiés depuis la précédente version.

Méthodes d'évaluation de l'information utilisées pour le classement: Classement attribué en accord avec la Directive 1999/45/EC.

Liste des phrases R et des indications de danger mentionnées dans les paragraphes précédents avec les intitulés dans leur intégralité :

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H400 - Très toxique pour la vie aquatique ;

H410 - Très toxique pour la vie aquatique avec des effets néfastes à long terme ;

Autres réglementations :

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :
Rubrique 1172

Base de Données de référence :

ESIS : European Chemical Substances Information ; FOOTPRINT (2007/2008). The FOOTPRINT Pesticide Properties DataBase. DataBase créée par l'Université d'Hertfordshire comme partie du projet EU-funded FOOTPRINT (FP6-SSP-022704).

<http://www.eu-footprint.org/ppdb.html> ; AGRITOX - base de données sur les substances actives phytopharmaceutiques.
EU pesticide Database.

Législations : Directive 1999/45/EC ; Directive 67/548/EEC ; Règlement (EC) 1907/2007 ; Règlement (EC) 1272/2008.

Références bibliographiques :

The e-Pesticide Manual, version 3.2 2005-06, 13^{ème} Edition, Editeur CDS Tomlin -
Manual Toxicológico de Produtos Fitosanitários para Uso Sanitário - Instituto Nacional de Toxicologia / AEPLA (Associação Empresarial para la Protección de las Plantas (Espanha).

Glossaire:

<p>DJA: Dose Journalière Admissible AOEL: Seuil d'Exposition Admissible pour l'Opérateur BCF: Facteur de bio-concentration CAS: Chemical Abstract Service NAEO: Niveau Acceptable d'Exposition pour l'Opérateur NA : Pas de données disponibles NOEL: Niveau ne provoquant aucun effet observable NOEC: Concentration ne provoquant aucun effet observable</p>	<p>TLV - TWA: Valeur Limite d'Exposition. Durée Moyenne Pondérée DL₅₀: Dose létale 50 CL₅₀: Concentration Létale 50 CE₅₀: Concentration Effective moyenne DT₅₀: Temps correspondant à une diminution de 50% de la concentration- demi-vie - p.c.: Poids corporel</p>
--	--

Page 9 sur 10

Fiche N.° **CG/502 A**
Edition révisée en **Novembre 2012**
Version **FR-03**

NICOZEA

Page **10** sur **10**

Cette fiche de données de sécurité résume nos connaissances à la date de publication de ce document qui proviennent de sources que nous considérons comme être dignes de foi. Ces informations sont fournies à titre indicatif afin de manipuler, de stocker, d'utiliser et d'éliminer le produit dans des conditions de sécurité satisfaisantes. Chaque utilisateur doit lire attentivement cette fiche de sécurité et tirer partie des renseignements en fonction du contexte et de la façon dont le produit sera manipulé et utilisé sur le lieu de travail. Ces informations ne concernent que le produit nommément désigné et peuvent être rendues caduques, sauf avis contraire spécifique, en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances. Aucune responsabilité ne sera acceptée pour toute blessure, perte ou dommage résultant de l'absence de prise en compte des informations ou des conseils contenus dans cette fiche de données de sécurité. Si des précisions ou des informations supplémentaires sont nécessaires pour s'assurer qu'une évaluation appropriée du risque peut être faite, l'utilisateur doit contacter le fabricant du produit.